

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze mai, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué en date du sept mai, s'est réuni sous la présidence de Mr Alain TONDEREAU, Maire.

Présents : Mrs TONDEREAU, GOUSSEAU, LABBÉ, GARNIER, SERGENT, SAUVÉ, MÉSANGE, Mmes AUGÉ, RIMLINGER, COLAS, MICHENET, TREMBLAY, BAIVIER, CAUGANT.

Excusé : M. RUET ayant donné pouvoir à M. GOUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme AUGÉ

- Ordre du Jour :
- ▶ Réfection de la toiture de la mairie
 - ▶ Changement des menuiseries des écoles publiques
 - ▶ Agglopolys : convention pour la mise en place d'un service d'assistance pluridisciplinaire
 - ▶ SIPO : mise à disposition de personnel et de locaux pour le centre de loisirs
 - ▶ Adhésion à l'Agence Technique Départementale suite à la disparition de l'ATESAT
 - ▶ Mise en place du compte-épargne temps
 - ▶ Frais scolaires de l'école catholique
 - ▶ Tenue du bureau de vote pour les élections européennes
 - ▶ Recrutement d'un intervenant sports et d'un intervenant musique aux écoles dans le cadre des rythmes scolaires
 - ▶ Recrutement d'un adjoint technique pour assurer nettoyage et entretiens des locaux lors des remplacements
 - ▶ Affaires Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE**

Ayant pris connaissance du dossier, des devis et du rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 avril 2014 à 14h30 concernant le projet de réfection de la couverture de 3 faces de la mairie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉCIDE que la réfection de la couverture de 3 faces de la mairie soit réalisée par l'entreprise CMCR/G, 41 rue André Boule, 41000 Blois, pour un montant de 54 104,19€ HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Les travaux ne pourront débuter qu'après réception des notifications de subventions.

➤ **CHANGEMENT DES MENUISERIES DES ECOLES PUBLIQUES**

Ayant pris connaissance du dossier, des devis et du rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 avril 2014 à 14h30 concernant le projet de changement des menuiseries de l'école Jacques Prévert ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉCIDE que le changement des menuiseries de l'école Jacques Prévert soit réalisé par l'entreprise Lardillier-Dabin, Rue du Limaçon, 41190 Herbault, pour un montant de 18 626.00€ HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Les travaux ne pourront débuter qu'après réception des notifications de subventions.

➤ AGGLOPOLYS : CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ASSISTANCE PLURIDISCIPLINAIRE

La convention fournie par Agglopolys pour la mise en place d'un service d'assistance pluridisciplinaire était erronée puisqu'il manquait un paragraphe. Il convient donc de signer la nouvelle convention complétée. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

➤ SIPO : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ET DE LOCAUX POUR LE CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire rappelle aux membres présents que pour permettre le fonctionnement du centre de loisirs (CLSH) à Herbault, en période d'été, il est nécessaire de mettre à la disposition du SIPO du personnel et des locaux. Il informe que cette année le centre de loisirs sera ouvert du 1^{er} juillet au 3 août 2014.

Pour permettre le fonctionnement du centre de loisirs pour la période du 1^{er} juillet au 3 août 2014, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

- DÉCIDE la mise à disposition des locaux suivants :
 - * hall d'accueil de l'école maternelle,
 - * dortoir de l'école maternelle,
 - * bureau des enseignants de l'école maternelle,
 - * salle de classe de grande section de maternelle,
 - * locaux de la garderie communale,
 - * sanitaires et aires de jeux,
 - * cantine municipale (petite salle, sanitaire, cuisine, plonge)
- DÉCIDE la mise à disposition de Rachel BERTRAND, adjoint technique 2^{ème} classe
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition entre le SIPO et la Commune.

➤ ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE SUITE A LA DISPARITION DE L'ATESAT

Le Conseil Général de Loir-et-Cher propose, suite à la disparition annoncée de l'ATESAT (aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) de créer une agence technique départementale permettant de réaliser des prestations d'ingénierie.

Cependant, Agglopolys étudie également ce projet.

Il est donc décidé de ne pas prendre de décision tant qu'Agglopolys ne se sera pas prononcée.

➤ MISE EN PLACE DU COMPTE-EPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire expose le principe du compte-épargne temps. Celui-ci permet aux employés de cumuler des jours de congés sur un compte-épargne temps qu'ils peuvent utiliser ultérieurement. Le conseil municipal décide de demander l'avis du comité technique paritaire pour la mise en œuvre d'un compte-épargne temps en faveur des employés.

➤ FRAIS SCOLAIRES DE L'ECOLE CATHOLIQUE

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article 89 de la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 et de la circulaire d'application 2007-142 du 27 août 2007, l'école privée catholique sollicite de la commune le règlement d'un forfait pour participation aux frais de fonctionnement.

Tenant compte du fait qu'à l'école privée catholique « Cœur Immaculé de Marie », pour l'année scolaire 2012/2013, 17 élèves d'Herbault sont scolarisés en maternelle et 21 en élémentaire ;

Ayant pris connaissance du bilan financier et du compte de résultat de l'école privée de l'année scolaire 2012/2013, présentant notamment le prix de revient par élève selon le cycle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité de verser à l'école catholique privée d'Herbault une participation pour frais de fonctionnement 2012/2013 se montant à 26 069.05€ se répartissant ainsi :
 - maternelle : 17 élèves x 1 154.30€ = 19 623.10€
 - élémentaire : 21 élèves x 306.95€ = 6 445.95€.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

➤ TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Les membres du conseil municipal se sont organisés pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014.

➤ RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT SPORTS ET D'UN INTERVENANT MUSIQUE AUX ECOLES DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre des rythmes scolaires, il a été décidé de mettre en place durant le temps d'activité périscolaire une activité « sports » et une activité « musique ».

Pour cela le recrutement d'un intervenant sports et d'un intervenant musique sera nécessaire.

Les modalités de recrutement n'étant pas encore déterminées, le conseil municipal sera invité à délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

➤ RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE POUR ASSURER NETTOYAGE ET ENTRETIENS DES LOCAUX LORS DES REMPLACEMENTS

Le recrutement d'un nouvel agent technique est nécessaire pour pouvoir pallier aux absences maladies des agents techniques de nettoyage et pour aider certains agents techniques.

Un rendez-vous avec Pôle Emploi a été pris pour une présentation des différentes possibilités de recrutement.

➤ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le maire explique qu'un coordonnateur communal ainsi qu'un coordonnateur communal adjoint doivent être désignés pour l'enquête de recensement de la population. Ceux-ci seront les interlocuteurs de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Ils seront notamment chargés d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de désigner Mme GENTY Solène en tant que coordonnateur communal pour les besoins du recensement 2015 de la population
- DÉCIDE de désigner M. LABBÉ Jean-Marc en tant que coordonnateur communal adjoint pour les besoins du recensement 2015 de la population.

➤ BIBLIOTHEQUE : DEPART DE DEUX BENEVOLES

Suite à l'exposé de M. le Maire indiquant que deux bénévoles, pour raisons personnelles, doivent arrêter leur participation au fonctionnement de la bibliothèque communale ; et en remerciement des services qu'ils ont rendus durant toutes leurs années de bénévolat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- DECIDE pour le départ des deux bénévoles de la bibliothèque municipale, qu'il leur soit offert à chacun un « bon cadeau » d'une valeur de 60 euros.

➤ AFFAIRES DIVERSES

❖ Agglopolys : délégués des commissions

Les conseillers suivants ont été désignés comme délégués des commissions d'Agglopolys :

- Solidarité intercommunale : Claudette TREMBLAY
- Finances, personnel : Sylvie MICHENET
- Assainissement, voirie, infrastructures : Jean-Marc LABBÉ
- Habitat, aménagement, agriculture, transports : Claude GOUSSEAU
- Stratégie économique, emploi, enseignement supérieur : Christian GARNIER
- Déchets, cadre de vie, fourrières : Christian GARNIER
- Tourisme, culture, sports et loisirs : Françoise RIMLINGER
- Solidarité et innovation sociale : Michèle AUGÉ

❖ Remplacement d'une porte de chaufferie

Le remplacement d'une porte de chaufferie du groupe scolaire est nécessaire. Après étude de différents devis, il a été décidé de retenir le devis de Claude Carré d'un montant de 1 227,16€ HT.

❖ Curage de fossé

Afin de curer le fossé se trouvant à l'extrémité de la rue du Limaçon, côté autoroute, le devis de Dominique Labbé d'un montant de 874€ HT a été retenu.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 19 juin 2014.